



Service de l'emploi

Commission de lutte
contre le travail illicite
dans le secteur de
l'hôtellerie-restauration

Rue Caroline 11
1014 Lausanne

Lutte contre le travail illicite

Définition

Est considérée comme illicite toute activité salariée ou indépendante exercée en violation des dispositions légales, notamment :

- *Emploi de travailleurs étrangers en violation des dispositions du droit des étrangers.*
- *Emploi de travailleurs non déclarés aux assurances sociales obligatoires.*
- *Emploi non déclaré de travailleurs bénéficiant de prestations de l'assurance chômage ou d'une autre assurance sociale ou privée.*
- *Non-respect de la convention collective de travail.*
- *Travaux exécutés dans le cadre d'un rapport de travail dont la dénomination impropre a pour effet d'éviter les dispositions légales pertinentes (faux indépendants).*
- *Emploi de travailleurs non déclarés aux autorités fiscales en violation d'une obligation de déclarer.*
- *Travaux exécutés par des travailleurs qui ne déclarent pas le salaire qui en résulte aux autorités fiscales.*
- *Enrichissement illégitime que ce soit de l'employeur ou du travailleur.*

Conséquences

Quelques conséquences du travail illicite :

- *Vis-à-vis des travailleurs: absence de protection sociale, de couverture accident, de chômage, etc...), dumping salarial, précarité de l'emploi, horaires excessifs.*
- *Vis-à-vis des employeurs: concurrence déloyale.*
- *Vis-à-vis de la société: prive notamment les institutions sociales et le fisc des cotisations dues et affaiblit en conséquence la solidarité sociale et les finances de l'Etat.*

Contrôles sur le territoire vaudois

- *Selon une convention tripartite (état, patronat et syndicat).*
- *Dirigés par une commission de supervision.*
- *Par des inspecteurs actifs selon les horaires de la restauration.*
- *Adaptés à chaque entreprise.*
- *Avec l'utilisation d'un outil validé par les partenaires sociaux, simple, complet et disponible sur Internet.*
- *F. Marsala 021/316.61.84, M. Ritz 021/316.61.81 et S. Drescher 021/316.62.14*

Trois phases d'un contrôle (1 mois)

1) Contrôle surprise

- Visite et présentation auprès du responsable de l'établissement.
- Contrôle des travailleurs et information.
- Planification du contrôle suivant mentionnant les exigences administratives.

2) Contrôle planifié

- Contrôle complet.
- Information.
- Conseils.
- Détermination des infractions.

3) SDE

- Retour pour le traitement administratif final.
- Etablissement et envoi du rapport final à l'employeur.
- Avis aux instances concernées.

Bibliographie – Cliquez sur les liens

| | |
|--|---|
| www.vd.ch | Service de l'emploi, inspection du travail |
| www.vd.ch - PCC | Police cantonale du commerce |
| www.l-gav.ch | Convention collective de travail |
| www.seco.admin.ch | Commentaire de la loi sur le travail |
| www.av.s.admin.ch | Site relatif aux assurances sociales |
| www.bsv.admin.ch | Questions relatives aux assurances sociales |
| www.bfm.admin.ch | Office fédéral des migrations |
| www.europa.admin.ch | Bureau fédéral de l'intégration |
| www.swissi.ch | Institut de sécurité |
| www.ekas.ch | Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail |
| www.espace-emploi.ch | Office régional de placement |
| www.suva.ch | Caisse nationale d'accident |

Bibliographie (lois, ordonnances et règlements) – cliquez sur les liens

<http://www.admin.ch/ch/f/rs/c220.html>

Code des obligations (CO)

http://www.admin.ch/ch/f/rs/c822_11.html

Loi sur le travail (LTr)

http://www.admin.ch/ch/f/rs/c822_111.html

Ordonnance 1 sur le travail (OLT1)

http://www.admin.ch/ch/f/rs/c822_112.html

Ordonnance 2 sur le travail (OLT 2)

http://www.admin.ch/ch/f/rs/c822_113.html

Ordonnance 3 sur le travail (OLT3)

http://www.admin.ch/ch/f/rs/c832_30.html

Ordonnance prévention accident (OPA)

http://www.admin.ch/ch/f/rs/c641_20.html

Loi sur la TVA (LTVA)

www.admin.ch/ch/f/rs/c642_11.html

Loi fédérale sur l'impôts fédéral direct (LIFD)

www.admin.ch/ch/f/rs/c642_118_2.html

Ordonnance sur l'imposition à la source (OIS)

http://www.rsv.vd.ch/dire-cocoon/rsv_site/index.xsp

Loi sur les auberges et débits de boissons (LADB)

http://www.rsv.vd.ch/dire-cocoon/rsv_site/index.xsp

Règlement sur les auberges et débits de boissons (RLADB)

www.admin.ch/ch/f/rs/c142_20.html

Loi fédérale sur les étrangers (LEtr)

http://www.admin.ch/ch/f/rs/c142_31.html

Loi sur l'asile (LAsi)

<http://www.admin.ch/ch/f/rs/83.html>

Toutes les lois sociales (vieillesse et survivants, invalidité, perte de gain, prévoyance professionnelle, maladie, accident, allocations familiales, chômage)

http://www.admin.ch/ch/f/rs/c822_111_52.html

Ordonnance sur la grossesse et la maternité

http://www.admin.ch/ch/f/rs/822_41/index.html

Loi fédérale contre le travail au noir (LTN)

Liste non exhaustive